



Fiche de renseignements sur la taxe sur le carbone aux Territoires du Nord-Ouest

Utilisation du carburant aux TNO

- Globalement, 465,3 millions de litres de carburant ont été utilisés aux TNO en 2016-2017. L'essence et le diesel à la pompe ont représenté 43 % de la consommation totale. Le diesel non destiné aux véhicules et le diesel et le propane utilisés pour le chauffage ont représenté 46 % de la consommation totale de carburant. Le reste a servi au transport par avion et par train.

Utilisation du carburant aux TNO, par type
2016-2017

	Carburant utilisé En litres
Essence	53 276 151
Diesel à la pompe	146 884 998
Diesel non destiné aux véhicules	114 719 317
Diesel de chauffage	80 461 651
Aviation	51 730 905
Propane	18 022 909
Service ferroviaire	159 841
Total	465 255 771

- La consommation de carburant en 2016-2017 était relativement normale, compte tenu d'une consommation moyenne de 473,4 millions de litres sur six ans. La consommation de carburant varie en fonction des conditions environnementales et des changements économiques.

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

- Selon l'inventaire national des gaz à effet de serre de 2018 préparé par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), les TNO ont produit 1 611 kilotonnes (kt) d'émissions de gaz à effet de serre en 2016. Environ 97 % de ces émissions étaient attribuables à la consommation énergétique.
- En effet, environ 39 % des émissions des TNO sont attribuables à la production d'électricité et au chauffage. Quelque 57 % des émissions sont liées au transport, soit 7 % pour l'aviation, 25 % pour le transport routier, 24 % pour les véhicules hors routes utilisés principalement dans les activités minières et 1 % pour la navigation et les chemins de fer.

- ECCC a estimé que la mise en œuvre d'un filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone permettrait de réduire de 3,4 % les émissions des TNO.

Grands émetteurs

- Aux TNO, on définit les grands émetteurs comme les établissements du secteur privé qui émettent plus de 50 kt de GES annuellement. En 2016, les grands émetteurs comprenaient les mines de diamant en exploitation et les installations pétrolières de Norman Wells.
- Ces installations ont produit plus de 500 kt de GES aux TNO.

Carburant d'aviation dans le Nord

- Le transport par avion est essentiel aux TNO. L'information fournie par Statistique Canada indique qu'il y a aux TNO une plus grande dépendance à l'égard des transports aériens que dans le reste du Canada, tant pour les résidents que pour le transport des marchandises. Par exemple, le poids moyen de fret aérien par résident est dix fois plus élevé aux TNO que dans le reste du Canada.
- En outre, le transport aérien constitue une part importante du développement économique ainsi qu'un facteur de coûts substantiel pour les entreprises.
- L'exemption visant le carburant d'aviation permettra aux résidents, au gouvernement et aux administrations ainsi qu'aux entreprises d'économiser environ 6,4 millions de dollars par année une fois que la taxe sur le carbone aux TNO aura été mise en œuvre.

L'approche pour le combustible de chauffage

- Des différences sur le plan du climat et des prix font que les coûts du chauffage sont de deux à trois fois plus élevés aux TNO que dans le reste du Canada.
- Le coût du chauffage pour un logement individuel isolé est estimé à quelque 7 000 dollars par année dans certaines collectivités des TNO, comparativement à environ 2 000 dollars par année dans les villes plus au sud pour un logement comparable.
- Il existe également des écarts importants aux TNO entre les sommes que paient les Ténos, selon qu'ils sont propriétaires, locataires de logement du marché privé ou locataires de logements sociaux.
- On estime qu'une petite entreprise type des TNO peut payer de 5 000 à 35 000 dollars par année pour le combustible de chauffage selon la nature de ses activités.
- Pour les combustibles de chauffage, la taxe ténosise sur le carbone sera entièrement remboursée au point de vente pour tous, sauf pour les grands émetteurs.
- On prévoit que cette exemption permettra aux propriétaires d'économiser environ 500 dollars par année et aux locataires du secteur privé, une somme d'environ 300 dollars par année selon l'emplacement et la taille du logement.
- L'incidence de la nouvelle taxe ténosise sur le carbone pour les municipalités sera également réduite grâce au remboursement sur le combustible de chauffage. Par exemple, ce

remboursement permettra à Yellowknife et à Inuvik d'économiser plus de 100 000 dollars par année; cette économie sera d'environ 30 000 dollars par année pour les plus petites municipalités, en fonction des charges liées au combustible de chauffage constatées.

- Pour les petites entreprises, le montant des remboursements liés au combustible de chauffage pourrait varier d'environ 1 000 dollars à plus de 5 000 dollars, selon la nature des activités.

Compenser les autres répercussions sur les ménages

- Le coût de la vie est un enjeu constant avec lequel les résidents des TNO doivent composer. L'exonération sur le carburant d'aviation et le remboursement sur le combustible de chauffage atténueront certaines des répercussions de la mise en œuvre de la taxe sur le carbone.
- Les autres répercussions seront atténuées par un programme de compensation du coût de la vie (CCV). Comme il a été mentionné, les prestations augmenteront proportionnellement à l'augmentation de la taxe sur le carbone. Une fois mis en œuvre, le programme de CCV remettra une somme de 260 \$ à chaque adulte des TNO afin de compenser l'incidence de la taxe sur le carbone et une somme de 30 \$ pour chaque enfant.
- Ainsi, une famille de deux adultes et deux enfants recevra une prestation de 1 120 \$ par année.
- Ces prestations seront versées par l'intermédiaire de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Comme pour la prestation pour enfants des TNO, l'Allocation canadienne pour enfants, les prestations de la Sécurité de la vieillesse et le remboursement de la TPS, les résidents devront produire leur déclaration de revenus annuelle pour profiter de ces nouvelles prestations.
- Au total, ces nouvelles prestations coûteront 12 millions de dollars par année au GTNO à leur entrée en vigueur.

Production de combustible et d'électricité

- La Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest (SETNO) a acheté environ 19,6 millions de litres de carburant en 2016-2017 pour la production d'électricité. Ces achats sont principalement utilisés dans les petites collectivités des TNO qui ont des génératrices diesel.
- Le GTNO subventionne les tarifs d'électricité résidentiels pour les résidents des collectivités où ces tarifs sont supérieurs à ceux de Yellowknife par l'intermédiaire du programme de subvention énergétique territorial (TPSP). L'ajout de la taxe ténoise sur le carbone au prix du diesel acheté pour la production d'électricité fera augmenter le montant de la subvention versée.
- Pour les entreprises et les activités gouvernementales qui se trouvent à l'intérieur de la zone thermique, l'ajout de la taxe sur le carbone liée au carburant utilisé pour la production d'électricité aura pour effet de faire grimper le coût des activités commerciales dans les collectivités qui dépendent des produits diesel pour la production d'électricité.

- Le GTNO offrira à la SETNO un remboursement sur la taxe ténosise sur le carbone versée annuellement pour la production d'électricité. Selon la consommation de carburant de 2016-2017, cette exemption s'élèvera à 3 millions de dollars lorsque la taxe sur le carbone entrera en vigueur.

Investir dans des initiatives vertes

- Dans le cadre de la Stratégie énergétique 2030, le GTNO a ciblé une gamme de projets énergétiques qui contribueront à réduire les émissions de GES. Ces projets ne sont qu'une partie des mesures recensées dans le cadre de la Stratégie énergétique 2030.
- Nombre de ces mesures seront réalisées en partenariat avec le gouvernement fédéral dans le cadre de programmes qui exigent un financement de 25 % du GTNO et 75 % du gouvernement fédéral.

- Voici quelques-uns des projets prévus au cours des cinq prochaines années :
 - Énergie éolienne à Inuvik
 - Transport d'énergie – Fort Providence/Kakisa
 - Énergie éolienne/diesel à Norman Wells
 - Transport d'énergie – Whati
 - GNL Fort Simpson
 - Énergie éolienne/diesel Sachs Harbour
 - Énergie solaire couplée à la technologie GVV dans le cadre d'un projet pilote à Aklavik
 - Panneaux solaires traditionnels à Fort McPherson
 - Projet pilote d'une centrale solaire photovoltaïque avec onduleur performant à Tulita
 - Panneaux solaires traditionnels à Ulukhaktok
 - Panneaux solaires traditionnels à Paulatuk
 - Panneaux solaires traditionnels à Wekweètì
 - Panneaux solaires traditionnels à Tsiigehtchic
- La réalisation de ces projets est assurée grâce à des programmes fédéraux de subventions, cependant, les estimations initiales indiquent que la participation du GTNO à ces projets s'élèvera à environ 39,4 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, alors que le total des coûts de ces projets est évalué à 157,4 millions de dollars.
- Les recettes de la taxe sur le carbone des TNO qui serviront à investir dans des initiatives vertes devraient totaliser 38,7 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. Elles serviront essentiellement à financer les ressources utilisées pour faire avancer les projets approuvés dans le cadre du plan énergétique de 2030.
- Les recettes annuelles de la taxe sur le carbone des TNO et les frais connexes devront être approuvées par l'Assemblée législative, dans le cadre des affectations de crédits opérationnels et de crédits pour dépenses en capital.